Paris, le mardi 3 mars 2020 - Alors que le coronavirus est arrivé en France, de nombreuses mesures ont d 'ore
s et déjà été mises en place pour éviter
l
a
propagation du virus
.
Plusieurs
dispositifs
et équipements
médicaux
(masques)
permettant de limiter la contagion par voie aérienne sont
aujourd
'
hui disponibles
à la vente
,
mais
sans qu
'
on
ne soit véritablement informé
s
sur l
eur
efficacité
...
l
l est
pourtant
conseillé
de se renseigner au préalable
auprès d
'
organismes agréés, de professionnels de santé ou
simplement
de
s
'
informer sur
les
différentes normes ou
critères de qualité p

ermettant
d
'
en attester
.
Depuis sa création en 1981, l
a Fédération
Antadir
remplit ce rôle de conseil et de garant de la qualité des dispositifs médicaux délivrés aux patients, dans un autre cadre cependant
: celui du suivi des patients à domicile atteints de pathologies chroniques
ou
aigues
.
Investies de nombreuses missions permettant de
veiller à
la qualité de la prise en charge à domicile, la Fédération
élève
la matériovigilance
au rang de
ses priorités
,
conformément à la loi
.
Elle
se charge
également
d
'
é
valuer
et
de
s
'
assurer
du bon fonctionnement
et de l
'
efficacité
des dispositifs
médicaux
proposés aux
patients
traités et
suivis à domicile

: e
lle procède pour cela de
nombreux
tests
techniques et/ou
études
cliniques
.

La matériovigilance pour l'amélioration de la sécurité des patients sous traitement d'assistance à domicile

Avec près de 200 000 patients pris en charge en métropole et outre-mer, Antadir et ses adhérents les Services d
'
Assistance pour le Retour au Domicile (SARD
®
)
s
'
assure
nt
régulièrement
du bon fonctionnement des
dispositif
s médicaux
prescrit
s
à domicile
. Cette surveillance s
'
est
accentuée avec
la promulgation de la loi
du
18 janvier 1994
sur
la santé publi
que.

Des centaines de signalements d'incidents relatifs à l'utilisation de dispositifs médicaux sont traités chaque année
par Antadir
et constituent désormais une base nationale riche de
près
de
7 000
déclarations
. Environ
30%
des signalements transmis aboutissent à une modification technique, documentaire ou de procédure de la part du fournisseur concerné.
La Fédération contribue
ainsi
à l
'
amélioration de la
sécurité
des
patients
pris en charge
pour un traitement d
'
assistance
à domicile.

Afin de simplifier la gestion au quotidien de cette activité et de mieux partager l'information avec ses membres
, A
ntadir
a mis en place un site web intranet dédié
.
Baptisé
VigiNET
, cet outil permet la déclaration et le suivi jusqu
'
à leur classement des signalements d
'
incident ainsi que la consultation en ligne et à tout moment de l
'
ensemble de la base nationale
par les
SARD
®

adhérents à
Antadir
.
VigiNET
permet
également
une communication
rapide et
simplifiée par voie électronique entre
d
'
un côté
,
les
correspon
dants matériovigilance
communs
Antadir et
,
d
'
un autre côté
,
les r
esponsables
m
atériovigilance des
SARD
®
déclarants, les fournisseurs de
dispositifs
médicaux concernés et l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM).

Antadir, une Fédération indépendante et engagée

Fondée en 1981 à la demande du Ministère de la Santé et de la Caisse Nationale de l'Assuranc

e Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS)
, Antadir
est une
F
édération indépendante et engagée.

« Nous conservons une totale indépendance vis-à-vis des fabricants et c'est en vertu de ce principe que nous sommes en mesure de donner un point de vue objectif sur les différents dispositifs médicaux proposés aux patients traités à domicile.
»
explique
le Professeur
Boris Melloni
-
Président de la Fédération Antadir
.

Au-delà de la matériovigilance, la Fédération Antadir, toujours soucieuse d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des patients,
s
'
engage dans la
recherche
et le
progrès de la santé à domicile
. Elle
pilote de
nombreuses études
,
parmi lesquelles
:

- des études ad hoc sur des pathologies ou de nouveaux dispositifs médicaux,

- des études cliniques destinées à améliorer les critères de prescription des traitements ou

dispositifs médicaux en établissant leu rs effets bénéfiques sur le patient et
en
détermin
ant
les
potentiels risques ou effets secondaires liés à leur utilisation,

- des cohortes réalisées sur un traitement ou une pathologie spécifique.

La Fédération Antadir se sert par ailleurs des données qu'elle collecte auprès de ses membres et de la communauté médicale
depuis
près de 4
0 ans, pour observer l
'
évolution des pratiques de prescription et
d
e suivi des traitements
par les patients
afin d
'
optimiser les conditions de prise en charge à domicile.

La Fédération ANTADIR, Association Nationale pour les Traitements A Domicile, les Innovations et la Recherche , a été créée en 1981, à la demande de la Caisse Nationale d 'Assurance Maladie et du Ministère de la S
anté
.
L
'
association contribue à faciliter le retour et le maintien à domicile de toute personne malade nécessitant un dispositif médical d
'

aide à la vie.
Ses adhérents
se mobilisent au service de la qualité d'une prestation conforme à l'état de l'art pour le bien des patients, dans le respect du prescripteur et de sa prescription
.
ANTADIR fédère, dans un cadre statutaire associatif, des structures
p
restataires de
s
anté
à d
omicile dénommées Services d'Assistance au Retour à Domicile (SARD
®
), présentes en métropole et outre
-
mer
: l
eurs équipes de professionnels de santé se tiennent en permanence à l'écoute des patients, de leur entourage et des soignants des secteurs public et libéral.
Dans le cadre d
'
une prise en charge globale, les prestations assurées par les SARD
®
concernent l
'
assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition entérale, l
'
insulinothérapie par pompe externe, le maintien à domicile, l'éducation thérapeutique, la réhabilitation respiratoire ainsi que d'autres traitements, comme le traitement des plaies complexes.

La Fédération ANTADIR a également pour rôle de :

- Promouvoir la recherche technique, clinique et fondamentale

- Réaliser des évaluations techniques et cliniques de dispositifs médicaux ainsi que des études médico-techniques, économiques et sociales sur des thématiques spécifiques

- Mettre en place des cohortes sur des pathologies ciblées

- Assurer la coordination de la matériovigilance

- Développer les connaissances via l'élaboration de programmes de formation professionnelle et l 'organisation de congrès et manifestations thématiques.